



REPUBLIQUE FRANÇAISE
EXTRAIT du REGISTRE
des DELIBERATIONS
du SYNDICAT MIXTE de l'AMENAGEMENT de la DESSERTE
AERIENNE de l'OUEST du LOIRET

DELIBERATION
N°2025-03
CS du 20 mars 2025
 (Approbation du PV du
 CS du 12/02/2025)

L'an deux mille vingt-cinq, le jeudi vingt mars à neuf heures, le Comité Syndical, légalement convoqué, s'est réuni en la Salle de Réunion de l'Aéroport.

DATE de la
CONVOCAION
 Le 25 février 2025

ETAIENT PRESENTS :

- Monsieur Hervé GAURAT, Conseiller Départemental, Canton Le Malesherbois, Président du SMAEDAOL,
- Monsieur Arnauld MARTIN, Maire de Saint Denis de l'Hôtel, 1^{er} Vice-Président du SMAEDAOL,
- Monsieur Luc MILLIAT, Conseiller Métropolitain,
- Monsieur Pascal TEBIBEL, Conseiller Métropolitain, 3^{ème} Vice-Président du SMAEDAOL,
- Monsieur Philippe VACHER, Conseiller Départemental, Canton de Châteauneuf sur Loire,

ASSISTAIENT :

- Monsieur Jean-François VASSAL, Directeur du SMAEDAOL,
- Madame Sandrine Eugène, Directrice des infrastructures du Conseil Départemental.
- Madame Magali Joudiou, Secrétaire du SMAEDAOL,

NOMBRE de
DELEGUES
 en EXERCICE
 9

ABSENTS EXCUSES :

- Madame Laurence BELLAIS, Conseillère Départementale, Canton de Saint Jean le Blanc,
- Monsieur Christian BRAUX, Conseiller Départemental, Canton de la ferté Saint Aubin,
- Monsieur Jean-Pierre GABELLE, Conseiller Départemental, Canton d'Orléans1,
- Madame Florence GALZIN, Conseillère Départementale, Canton de Châteauneuf sur Loire, 2^{ème} Vice-Présidente du SMAEDAOL,
- Monsieur Philippe GOBINET, Chambre Commerce et Industrie du Loiret,
- Monsieur Benoit REINE, Chambre Commerce et Industrie du Loiret,
- Madame Bernadette ROUSSEAU, Conseillère municipale de Châteauneuf sur Loire,

NOMBRE de
PRESENTS
 5

NOMBRE de
VOTANTS
 5

Le quorum étant atteint, l'assemblée du Comité Syndical peut délibérer.

Vu le rapport n° 1 de Monsieur le Président du Syndicat Mixte pour l'Aménagement et l'Exploitation de la Desserte Aérienne de l'Ouest du Loiret,



Après avoir délibéré, le comité syndical à l'unanimité :

ARTICLE UNIQUE :

Adopte le procès-verbal de la réunion du Comité Syndical du 12 février 2025 sans observation.

FAIT et DELIBERE en SEANCE les JOURS, MOIS et AN SUSDITS.

Le Président du SMAEDAOL,



Hervé GAURAT,

Comité Syndical du 12 Février 2025

Procès-verbal

Le Comité Syndical du SMAEDAOL s'est réuni le 12 février 2025 à 9H00 à l'aéroport Orléans Loire-Valley.

ETAIENT PRESENTS :

- Monsieur Hervé GAURAT, Conseiller Départemental, Canton Le Malesherbois, Président du SMAEDAOL,
- Madame Laurence BELLAIS, Conseillère Départementale, Canton de Saint Jean le Blanc,
- Monsieur Ariel LEVY, Conseiller Départemental, Canton de Montargis,
- Monsieur Philippe VACHER, Conseiller Départemental, Canton de Châteauneuf sur Loire,
- Monsieur Luc MILLIAT, Conseiller Métropolitain,

ASSISTAIENT :

- Monsieur Jean-François VASSAL, Directeur du SMAEDAOL,
- Madame Sandrine Eugène, Directrice des infrastructures du Conseil Départemental.
- Madame Magali Joudiou, Secrétaire du SMAEDAOL,

ABSENTS EXCUSES :

- Monsieur Arnaud MARTIN, Maire de Saint Denis de l'Hôtel, 1^{er} Vice-Président du SMAEDAOL,
- Monsieur Christian BRAUX, Conseiller Départemental, Canton de la ferté Saint Aubin,
- Madame Line FLEURY, Conseillère Départementale, Canton de Sully sur Loire,
- Monsieur Jean-Pierre GABELLE, Conseiller Départemental, Canton d'Orléans1,
- Madame Florence GALZIN, Conseillère Départementale, Canton de Châteauneuf sur Loire, 2^{ème} Vice-Présidente du SMAEDAOL,
- Monsieur Pascal TEBIBEL, Conseiller Métropolitain, 3^{ème} Vice-Président du SMAEDAOL,
- Monsieur Benoit REINE, Chambre Commerce et Industrie du Loiret,
- Monsieur Philippe GOBINET, Chambre Commerce et Industrie du Loiret,
- Madame Bernadette ROUSSEAU, Conseillère municipale de Châteauneuf sur Loire

Le quorum étant atteint, l'assemblée du Comité Syndical peut délibérer

Envoyé en préfecture le 28/03/2025

Reçu en préfecture le 28/03/2025

Publié le

Comité syndical du 11 décembre

ID : 045-254502198-20250320-202503-DE



1) Rapport n°1 : Approbation du procès-verbal du comité syndical 2024

Monsieur le Président soumet aux membres du Comité Syndical le procès-verbal de la séance du 11 décembre 2024.

Le procès-verbal est adopté à l'unanimité sans modification.

2) Rapport n°2 : Rapport d'Orientation Budgétaires

Monsieur le Président Hervé GAURAT donne lecture du rapport qui expose les différentes évolutions envisagées en fonctionnement et en investissement des recettes et des dépenses dans le cadre de la préparation du budget primitif 2025.

A l'issue de cette présentation un débat s'engage au sein du comité syndical.

Monsieur LEVY demande si nous avons une idée de la vision géographique. Monsieur MILLIAT souhaite également savoir si le SMAEDAOL est en capacité de quantifier la répartition ce qui permettrait de définir les conséquences économiques. Monsieur VASSAL dit qu'avec COMET, le SMAEDAOL accueille des équipes sportives avec de plus grandes capacités : environ 35 personnes par aéronef. Madame BELLAIS évoque l'attractivité du territoire, et suggère de pondérer le clivage Loiret/Métropole. Monsieur le Président demande à Monsieur VASSAL s'il est possible d'avoir un indicateur qui définirait une répartition géographique en CA, en répondant à un questionnaire : êtes vous venus pour le Golf, COMET, Affaire... Monsieur LEVY pense que les personnes concernées préfèrent rester discrètes, ce que confirme Monsieur VASSAL.

Monsieur MILLIAT regrette le manque de communication pour les grandes manifestations sportives se déroulant sur le site, par exemple le championnat de France de Parachutisme : pas d'article dans la presse. Monsieur VASSAL précise que cette activité est tellement spécifique qu'elle n'intéresse pas vraiment les journalistes. Monsieur MILLIAT propose de faire profiter les clubs associatifs de la Plateforme aéroportuaire des relations publiques des Membres du Comité Syndical.

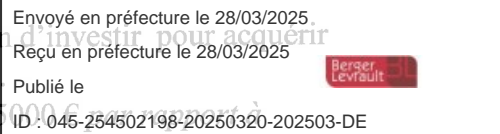
L'ensemble des Membres du Comité Syndical demande des renseignements complémentaires concernant la prévision d'augmentation de 22 % des charges à caractère général pour 2025 par rapport aux réalisations 2024.

Monsieur VASSAL explique que les charges à caractère général tiendront compte du niveau du taux de l'inflation estimé à 1,80 % et de certaines évolutions liées à des augmentations tarifaires spécifiques. Les estimations intègrent également des coûts liés :

- au changement de fournisseur d'électricité pour l'aérogare depuis le 1er janvier 2025 (fin des tarifs préférentiels dont bénéficiaient le SMAEDAOL), changement de tarif, pour les autres compteurs qui seront impactés sur l'année entière (*estimation des coûts supplémentaires par rapport à 2024: + 30 000 €*).
- Aux frais de formation pour le nouveau collaborateur du service RFFS (Pompier d'aéroport, CACES, Prévention du Risque Animalier, *estimation : 18 000 €*) et son Habillement (tenue travail) / EPCI / tenue pompier, renouvellement Formation pour le Référent Prévention Risque Animalier et pour 2 Pompiers et renouvellement habillement (*estimation 17 000 €*).
- A des vérifications règlementaires : les contrats de maintenance obligatoire (Balisage, vidéoprotection, SSI, *estimation : 18 000 €*), Contrat Météo France en forte augmentation (*coût annuel pour 2025 : 25 000 €*), Monsieur VASSAL explique que tout le matériel de Météo France est changé environ tous les 10 ans, le prochain investissement sera pour la station NICKEL-

CHROME, le SMAEDAOL va être dans l'obligation de mettre en place ce nouveau système et conserver ses homologations

- A une augmentation des cotisations d'assurance (+ 40% en 2024).



Il est pris acte de la tenue de ce débat d'orientations budgétaires pour 2025.

3) Questions diverses

Monsieur le Président évoque un courrier de l'URSSAF réceptionné par le SMAEDAOL, précisant que le site de Saint Denis de l'Hôtel n'était pas répertorié à l'INSEE, cette demande administrative devrait être solutionnée rapidement.

Monsieur VASSAL fait un point sur l'activité, il explique que l'activité est soutenue surtout : le matin, le soir et le week-end.

Par contre au niveau des associations, la situation est compliquée, certaines risquent d'avoir de grosses difficultés, elles ont du mal à faire face : à l'augmentation des charges, à la diminution de leurs adhérents, et aux aélats climatiques. Monsieur VASSAL cite l'Aéroclub qui avait 350 adhérents il y a quelques années, et qui se retrouve avec 80 adhérents aujourd'hui. Monsieur MILLIAT souligne le fait qu'un avion qui ne vole pas doit passer par la case révision avant de pouvoir re-voler, cette situation est la même partout où le temps est capricieux.

Monsieur le Président demande si le club de parachutisme fonctionne bien. Monsieur VASSAL répond dans l'affirmative, en informant l'Assemblée délibérante que des contrats militaires ont été signés par le Président du Club.

Monsieur VASSAL annonce aux Membres du Comité qu'il a été contacté par l'aviation civile au sujet d'un projet PELICAN, un RDV est prévu le 28 février 2025. Plusieurs sites sont présentés pour un premier contact : l'Aéroport Orléans Loire-Valley, l'Aéroport de Melun, l'Aéroport de Clermont Ferrand, l'Aéroport de la Rochelle. Monsieur VASSAL ajoute que des recrutements seraient nécessaires pour ce type d'activité (le personnel doit être disponible H24, notamment 1 AFIS et 2 Pompiers).

Monsieur MILLIAT demande si une baisse avait été ressentie depuis le projet de Chateaudun. Monsieur VASSAL répond non, de plus il ajoute, que le projet de Chateaudun nécessitera du temps.

L'ordre du jour étant épuisé Monsieur le Président lève la séance à 10h00.

Le Président du Syndicat Mixte



Hervé GAURAT